



Arrêté n° 21/2021
portant mise en place d'un panneau "STOP"
rue du Nouveau Quartier et son intersection avec
la rue des Bergers

Le Maire de la Commune de BANTZENHEIM,

VU le Code des Communes et notamment les dispositions relatives aux pouvoirs conférés au Maire en matière de police de la circulation ;

VU le Code de la Route ;

VU les arrêtés relatifs à la circulation routière ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité routière, il y a lieu d'installer un panneau "STOP" rue du Nouveau Quartier et son intersection avec la rue des Bergers ;

ARRETE

Art. 1 – Un panneau "STOP" est installé rue du Nouveau Quartier et son intersection avec la rue des Bergers depuis le 19 avril 2021 au droit de l'immeuble sis 16 rue du Nouveau Quartier.

Art. 2 - Tout agent de la Force Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art. 3 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- ↪ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAUSHEIM.
- ↪ Monsieur Joël ADAM, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de BANTZENHEIM.
- ↪ Monsieur le Directeur de la Brigade Verte à SOULTZ.

Fait à **BANTZENHEIM**, le 11 mai 2021

M. Roland ONIMUS
Maire de BANTZENHEIM :



BANTZENHEIM

